



Direction des Affaires Financières

DELIBERATION N° 4FI/2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112,
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 23 membres étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,
  
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - 20 voix favorables
  - 3 voix défavorables
  - 0 abstentions
  - 0 refus de vote

Le Conseil d'Administration adopte le plafond d'emplois lié au budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2017

Plafond emplois Etat	1 034,00
Plafond ressources propres	177,57
Plafond global	1 211,57

Toulouse, le 23 novembre 2017  
La Présidente de l'Université,



Corinne Mascala